

Motion DHG – CA du 02/02/2023

L'équipe enseignante du collège Adolphe Chérioux et les représentant.es des parents d'élèves de l'association FCPE s'inquiètent de la nouvelle diminution du nombre d'heures allouées à l'établissement par le rectorat dans la dotation horaire globale (DHG) qui nous a été transmise pour l'année 2023-2024.

Sous prétexte de baisse des effectifs, une nouvelle division est supprimée (-30h), entraînant du même coup une diminution du nombre d'heures par élève (1,26 l'an prochain contre 1,35 cette année). Pourtant, si le nombre d'élèves de 6èmes annoncé pour l'an prochain est effectivement moindre que celui de cette année, nos classes sont d'ores et déjà surchargées. Les classes de 6ème, notamment, comprennent en moyenne 28,5 élèves. Celles de 5ème, 29,75 élèves. Alors que nos élèves sortent d'une période de crise sanitaire qui a considérablement affecté leur scolarité, la baisse des effectifs annoncée devrait être l'occasion d'effectuer des ajustements sur les classes en surnombre et d'effectuer des dédoublements. Le rectorat en a décidé autrement, perpétuant ainsi une politique gouvernementale de coupes budgétaires qui se font sur le dos de notre mission de service public. Nos élèves auront ainsi droit au strict minimum, leur scolarité se fera dans des conditions dégradées et leur ouverture culturelle, artistique ou scientifique se verra drastiquement limitée. Ce seront bien sûr les élèves issu.es des familles les plus éloignées de la culture scolaire qui seront touché.es en priorité, ainsi que les élèves à besoin éducatifs particuliers dont les heures d'accompagnement par des AESH sont loin d'être suffisamment pourvues. Les conditions de travail des personnels, quant à elles, continueront d'empirer, aggravant par la même la crise de recrutement qui affecte durement l'Éducation Nationale et empêche notamment de prompts remplacements.

De plus, nous émettons de fortes réserves quant à la validité des effectifs annoncés. En effet, le rectorat a lui-même constaté une erreur de 971 élèves par rapport à ses prévisions sur le département pour la rentrée 2022. Dans notre collège, au mois de novembre dernier, nos comptions pas moins de 40 élèves supplémentaires à ceux annoncés par le rectorat ! Nous pensons que ces additions auraient dû être anticipées par le rectorat dans une DHG qui aurait laissé la possibilité d'inclure ces élèves dans des classes à effectifs raisonnables, et dans des conditions propices aux apprentissages. La politique du rectorat tendant à mettre trente élèves dans toutes les classes banales, non contente d'être profondément inadaptée à la réalité du terrain, ne laisse aucune place à l'imprévu. Ajoutons à cela que ces calculs ne prennent en compte ni les élèves du dispositif ULIS (qui devraient pourtant compter double dans les effectifs prévisionnels, ainsi que le stipule le Code de l'Éducation : « *Les élèves accompagnés dans le cadre de ces dispositifs sont comptabilisés dans les effectifs scolarisés* »), ni les élèves du dispositif UPE2A, qui présentent pourtant des besoins d'accompagnement spécifique.

Partout en France, d'autres établissements sont durement touchés par cette réduction des moyens. Nationalement, 481 postes équivalents temps plein sont supprimés dans le secondaire, et 667 dans le primaire (1148 au total). Dans les collèges du Val-de-Marne, 53 heures supplémentaires ont été allouées ; malheureusement, celles-ci ne couvrent même pas l'ouverture de trois nouvelles sections ULIS, et le nombre d'heures par élève continue de chuter... Dans la seule ville de Vitry-sur-Seine, la plupart des établissements sont concernés par une réduction des moyens. Au collège Issaurat à Créteil, 45 heures sont supprimées. Les exemples de cet acabit sont innombrables.

La réduction constante du budget de l'Éducation nationale par le biais des DHG est un choix politique qui se fait au détriment de ses employé.es et de ses usager.es. Ce même choix a cours dans de nombreux secteurs publics : les hôpitaux font face à une situation dramatique du fait de leur pénurie de moyens, l'énergie, les services postaux et les transports sont ouverts à la concurrence ou privatisés. Dans le même temps, le gouvernement menace encore de faire reculer l'âge de départ à la retraite et l'assurance-chômage est durement attaquée. Seuls les budgets de la sécurité et des armées (+ 100 milliards d'euros entre 2024 et 2030 pour celui-ci, le faisant grimper à 413 milliards

sur 6 ans) semblent épargnés par cette politique à sens unique, qui semble avoir pour seul but de faire peser sur les travailleurs le poids des exonérations de « charges » sur les entreprises. Ainsi, les aides reçues par les entreprises représentent aujourd'hui 157 milliards d'euros par an (30 % du budget de l'État) sans résultats probants sur l'emploi et la santé économique du pays. Pour comparaison, ce chiffre représentait 2,4 % du PIB en 1979 contre 6,4 % aujourd'hui. Par ailleurs, rappelons qu'en 2022, les entreprises du CAC 40 ont reversé 80,5 milliards d'euros à leurs actionnaires. Le budget de l'Éducation Nationale représente quant à lui 59 milliards d'euros en 2023. Il est temps de redéfinir nos priorités et de mettre un terme à cette politique inique.

Pour assurer la réussite des élèves, les professeur.es et les représentant.es des parents d'élèves du collège Adolphe Chérioux, réunis en CA le 2 février 2023, exigent une amélioration des conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Pour cela, nous refusons la DHG et sa répartition et demandons les moyens détaillés ci-dessous :

• **Les moyens d'enseignement supplémentaires suivants :**

- **L'ouverture d'une division supplémentaire en 5^e et d'une division supplémentaire en 4^e**
- **pour l'espagnol, 2,5 heures d'AP en 4^e (dans l'hypothèse où une classe de 4^e supplémentaire serait ouverte) et 1,5 heure d'AP en 3^e. Les heures en demi-groupe sont essentielles à l'apprentissage d'une langue étrangère.**
- **pour l'allemand, 2,5 heures supplémentaires afin d'éviter une classe à triple niveau (5^e, 4^e, 3^e), alors que les 5^e et 4^e germanistes représentent déjà, cette année, 19 élèves. Une classe à triple niveau dans ces conditions serait ingérable, d'autant plus pour un collège en BMP.**
- **en éducation musicale, les besoins, hors chorale, sont de 18h pour l'année prochaine : 16 divisions + 2h de CHAM. Mais l'établissement propose aussi une chorale qui doit se déployer dans le cadre d'un enseignement facultatif de chant choral. Cet enseignement facultatif nécessite une HSA supplémentaire. Les heures d'éducation musicale pour la rentrée prochaine devraient donc être organisées de la manière suivante : 15h poste + 1h HSA chorale + 3h BMP.**
- **un volant d'HSE supplémentaires pour les projets CARDIE et autres projets de l'établissement, menés en nombre (conseils de classe autrement, classes coopératives, projet éloquence, etc.).**

• **L'attribution des moyens supplémentaire en heure poste (HP), au lieu des HSA, et en IMP, incluses dans la DHG.**

• **Le recrutement d'AESH en nombre suffisant pour combler les besoins des élèves à besoin éducatif particulier.**

Motion adoptée le 02/02/2023 : 14 pour / 5 absentions